



PRÉFET DE LA HAUTE- GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 24 février 2021

Pratique des sports de montagne : la prudence reste de mise !

Le contexte sanitaire actuel ayant engendré la fermeture des remontées mécaniques, certaines activités telles que le ski de randonnée, la raquette à neige, la luge se développent, pratiques qui ne sont pas sans risques et nécessitent de respecter quelques consignes de sécurité.

En effet, **les pistes de ski n'ont pas fait l'objet cette année d'une préparation** comprenant un balisage ou la « purge » régulière des couloirs et autres pentes. De ce fait, pratiquer sur des pistes non sécurisées ou en dehors des pistes fait courir aux pratiquants un **risque accru d'avalanche**.

De plus, chaque territoire en fonction de sa spécificité géographique trouve des solutions pour pallier l'absence des remontées par la mise en place en station, par exemple, de navettes dans lesquelles peuvent s'entasser des élèves pour remonter les pistes.

Il est donc nécessaire d'être extrêmement vigilant sur les initiatives locales mises en place, et de veiller au respect des consignes sanitaires et de sécurité.

En cette période de crise sanitaire qui impose de ne pas surcharger les services hospitaliers, il convient de prévenir les risques d'accidents liés aux sports de montagne. Pour ce faire, **il est important de s'assurer du respect par tous les publics des consignes suivantes** :

- **ne jamais partir seul et ce, afin de pouvoir porter assistance directement à son compagnon ou prévenir les secours ;**
- **être équipé de pelle, de sonde et de détecteur de victimes d'avalanche (DVA) ; et savoir utiliser ce matériel ;**
- **s'informer auprès des professionnels et connaître le bulletin risque avalanche du jour ;**
- **ne pas hésiter à faire demi-tour si les conditions se dégradent ;**
- **prévoir de la marge au niveau des horaires pour un retour avant la nuit ;**
- **faire preuve de modestie et ne pas s'engager sur des itinéraires trop ambitieux en prenant en compte ses propres capacités physiques ou le profil du groupe.**

Les activités sportives en montagne se caractérisent par le besoin permanent d'adaptation des comportements à un environnement changeant et aléatoire. Les milieux de pratiques peuvent être terrestres – enneigés ou pas –, souterrains, aquatiques, aériens. Certaines pratiques offrent une combinaison de milieux et de parcours.

*Une étude du système national d'observation des sports de montagne (SNOSM) réalisée en 2019 fait état d' **environ 45 000 personnes secourues chaque hiver sur le domaine skiable des stations.***

*En dehors de cette période de l'année, **entre 6000 et 8000 personnes sollicitent, sur l'ensemble des territoires de montagne peu ou pas aménagés, les services publics de secours en montagne.***

Cette étude pointe également le fait que les accidents traumatiques conduisant à des décès sont essentiellement intervenus dans le cadre d'une pratique non encadrée et que cette forme de pratique génère entre 86 et 97 % de l'accidentalité recensée.

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Jennifer RIEU
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie

www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués

